

REGLEMENT. MODERNE

organisé par

l'Association Sportive Automobile du
Pays de Montbéliard

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

16^{ème} RALLYE DU PAYS DE MONTBELIARD

SAMEDI 3 OCTOBRE 2020

OUVERT AUX

VHC · VHRS · PEA

BELLEHERBE



Credit photo : lou marouze et floian sédrat - imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284
25205 MONTBELIARD CEDEX
TEL/FAX 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39
Site internet : www.asapm.fr
Email : ASAPM25@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER

16^{ème} RALLYE DU PAYS DE MONTBELIARD

2/3 octobre 2020

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 15 août
Ouverture des engagements : 15 août
Clôture des engagements : 24 septembre
Parution du road-book : 27 septembre
Adresse pour retirer le road-book : à voir sur le site de l'ASA PM
Dates et heures des reconnaissances : 27 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 2 octobre de 14h00 à 18h00
Vérification des documents: vendredi 5 octobre de 17h30 à 21h45 à la Mairie 24 bis grange rue 25380 Belleherbe
Vérification des voitures: vendredi 2 octobre de 17h45 à 22h00 à la Mairie 24 bis grange rue 25380 Belleherbe
Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 2 octobre à 17h30 au Stade Municipal Route de Charmoille 25380 Belleherbe
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 2 octobre à 21h30 à :
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ : Mairie 24 bis grange rue 25380 Belleherbe
Panneau d'affichage pour la suite : au Stade Municipal Route de Charmoille 25380 Belleherbe
Briefing des pilotes : écrit
Départ de : Parc fermé le 3 octobre à 8h00
Arrivée à : 3 octobre à 21h00
Vérification finale : 3 octobre
Publication des résultats provisoire du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Publication des résultats du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le samedi 3 octobre à la salle des fêtes de Belleherbe, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 2 et 3 octobre 2020 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 14^{ème} Rallye Régional du Pays de Montbéliard.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéro **52-338 en date du 04-2020**

Comité d'Organisation

Président : Mr BENOIT Hubert
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard
Secrétariat du Rallye, Adresse : 25380 Belleherbe Téléphone : 06.80.22.32.39
Fax : 03.81.93.11.93 Email : asapm25@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : Le 3 octobre 2020 25380 Belleherbe
Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

1.1P. OFFICIELS

| | |
|---|---|
| Président du collège | Mme THOMAS Maryse licence n° 3123 02/04 |
| Membre du collège | Mr PETOT Claude licence n°3614 04/09 |
| Membre du collège | Mme BOUTIN Catherine licence n° 161086 04/11 |
| Directeur de Course : | Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09 |
| Directeur de Course Adjoint : | Mr |
| Directeur de Course Adjoint : | Mr BLANQUIN Daniel licence n°1941 03/08 |
| Directeur de Course ES 1.3.5 : | Mr FINQUEL Gérard licence n°1913 04/05 |
| Directeur de Course Adjoint : | Mr CUINET. Michel |
| Directeur de Course Adjoint : | Mr TRONTIN Thierry licence n° 04/ |
| Directeur de Course ES 2.4.6 : | Mr OLIVAIN Jacky licence n°3272 03/24 |
| Directeur de Course Adjoint : | Mr PEUGEOT Martial licence n°44386 04/11 |
| Directeur de Course Adjoint : | Mr LOLLIA Max licence n°150787 04/17 |
| Directeur de Course 000 : | Mr |
| Directeur de Course 00 : | Mr BRODUT Marc licence n°111034 04/03 |
| Voiture Tricolore : | Mr OUDIN Jean Christophe licence n°236865 03/26 |
| Voiture Damier : | Mr SEGUIN Daniel licence n°2477 04/13 |
| Médecin Chef : | Docteur CHU Besançon |
| Commissaire Technique Responsable | Mr LALLEMAND André licence n° 55989 04/11 |
| Commissaire Technique | Mr REVERCHON Jean Louis licence n° 6835 04/21 |
| | Mr BULLIER Serge licence n°19678 04/09 |
| Chargé des relations avec les concurrents (CS): | Mr licence n° |
| Chargé des relations avec les concurrents (CS): | Mme REVERCHON Martine licence n°14505 04/09 |
| Affichage | Mr THOMAS Thierry licence n° 29392 05/08 |

Chronométrage : BREMUS INFO

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour
La coupe de France des Rallyes 2021 (coefficient 2)
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2020
Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : www.asapm.fr

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du 1 octobre.

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 2 octobre de 17h30 à 21h30

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 2 octobre de 17h45 à 21h45

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Renault Jobin 5 grande rue 25380 Belleherbe - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 16^{ème} rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 24 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

Madame HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement jusqu'à la date du 24 septembre

- Pilote et copilote membre ASA PM : 275 €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : 305 €
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : 335 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 670 €

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait: En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le Jeudi 28 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2020.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 100 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 kms.
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 6,3 Kms ES 2.4.6 : 6,7 Kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le 27 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 2 octobre de 14h00 à 18h00
Le nombre total de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles orange
- Directeur d'ES : Chasubles rouge

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

| | | | | |
|--------|------|---|--------------|----------|
| | 1er | | 300€ | 1 coupe |
| | 2ème | | 200€ | 1 coupe |
| | 3ème | | 150€ | 1 coupe |
| Groupe | 1er | Si 10 partants ou plus Si moins de 10 partants | 100€ 50€ | 1 coupe |
| | 2ème | De 11 à 20 partants | 50€ | 2 coupes |
| | 3ème | Si plus de 20 partants | 30€ | 3 coupes |
| Classe | 1er | Si moins de 6 partants | 270€ 140€ | 1 coupe |
| | 2ème | De 12 à 18 partants | 150€ | 2 coupes |
| | 3ème | Si plus de 18 partants | 100€ | 3 coupes |

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le samedi 3 octobre à la salle des fêtes de Belleherbe, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : www.asapm.fr ou Facebook : [Asa Pays de Montbéliard](#)